

Le réseau des buralistes consterné par le rapport sénatorial prônant une fiscalité tabac, l'étude publiée conjointement par l'OFDT et Santé Publique France

Le 31 mai 2024

Basé sur l'année 2021, où le prix du paquet de cigarettes en France atteignait (déjà) 10,50€ (contre 12,50€ aujourd'hui), la Confédération des buralistes fustige les propos recensés dans ce rapport, ayant pour objectif de minimiser l'impact des marchés de contrebande et de contrefaçon du tabac ans le pays.

Alors que les saisies tabac par les douanes s'accumulent, que la covid-19 et les chiffres tabac durant le confinement (rapporté par le rapport Woerth/Park en juillet 2021) ont démontré l'exode massif de la consommation vers les pays frontaliers, que les émeutes urbaines de 2023 ont touché plus de 20% du réseau, et que la fiscalité française sur le tabac fait la course en tête sur l'Europe, les rapports de la note sont inacceptables et démontrent une

méconnaissance criante des conséquences du prix, tant sur la santé publique du pays que sur la situation économique du réseau.

Conscients que l'évolution de la profession est inévitable, les buralistes demandent un moratoire sur le tabac, tant que les pays frontaliers n'auront pas adapté également leur fiscalité.

Philippe Coy, Président national de la Confédération des buralistes, se dit

**révoltés par ces
rapports en décalage
avec la réalité du
quotidien. Je prends en
témoign les 10 000
collègues qui ont mis la
clé sous la porte depuis**

les premiers plan santé
en 2003. Je prends en
témoign le ministre de
tutelle Thomas
Cazenave qui a vu aux
frontières l'impact des
ventes
transfrontalières. Je
prends en témoign le
Premier ministre,
Gabriel Attal,
précédemment ministre
de tutelle qui a lancé le
plan de lutte contre les
trafics. Ce n'est plus
possible, ce n'est plus

tenable... le moratoire
fiscal est impératif, tant
la pression fiscale ne
fonctionne pas.
